



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Observatoire Fiscal  
Réf : IS/IPR/LR  
Tél. : 04 34 71 35 02

C2026\_04\_09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026**

Convoqué le jeudi 18 juin 2026, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 24 juin 2026 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE est élue secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (96)** : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Elisabeth NAAMAR suppléante de Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Marie-Jeanne ANDRE suppléante de Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Georges RIBOT, Georges MATICHARD, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Christian CHAMBON, Hubert DUMAS, Catherine DAUFÈS-ROUX, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Céline FONTBONNE, Mickaël THERY, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Lucas CELESTE, Léa BOYER, Thibault PELLISSIER

**POUVOIRS (11)** : Sylvain ANDRE pouvoir à Jennifer WILLENS, Jean-Luc GIBELIN pouvoir à Lysiane GUY, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Éric PLANTIER, Guy CHERON pouvoir à Marc SASSO, Johanna HUGUET pouvoir à Jérôme VIC, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN pouvoir à Valérie MEUNIER, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSACKOUN, Frédérique COUDEYRE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Alexandra LAGULHON pouvoir à Martine MAGNE, Fabien PELAT pouvoir à Jenny-Rose GUERCHOUX

**ABSENTS EXCUSÉS (05)** : Christophe BONNEFOY, Stéphane ALLIGNOL, Henri CROS, Bruno BIONDINI, Louise SALATHÉ

**Objet : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation – Abroge et remplace la délibération C2013.08.02 du 26 septembre 2013**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026 et son article 108, qui abroge la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et institue la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027,

**Vu** le Code général des impôts (CGI), et notamment l'article 1406 bis précisant les modalités d'application de cette nouvelle taxe,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

**Vu** la délibération C2013.08.02 du Conseil de Communauté du 26 septembre 2013 ayant instauré la THLV sur le territoire communautaire,

**Vu** la délibération C2021\_10\_17 du Conseil de Communauté du 9 décembre 2021 adoptant définitivement le Programme Local de l'Habitat,

**Vu** l'avis de la Commission Finances du 17 juin 2026,

**Considérant** que la THLV est d'ue depuis 2014 sur le territoire communautaire, pour les logements vacants depuis au moins deux années, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition,

**Considérant** que la TVLH présente un champ d'application similaire à celui de la THLV,

**Considérant** qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) disposant d'un programme local de l'habitat peut instaurer la TVLH sur l'ensemble de son territoire,

**Considérant** que la TVLH communautaire s'applique seulement sur les communes qui ne sont pas situées en zone tendue au sens de l'article 1406 bis du CGI et qui n'ont pas elles-mêmes instauré cette taxe par délibération,

**Considérant** qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seront supportés par l'EPCI,

**Considérant** qu'il est de l'intérêt de la Communauté Alès Agglomération de mettre en œuvre cette mesure afin de poursuivre la politique de lutte contre la vacance des locaux d'habitation, en incitant les propriétaires à remettre sur le marché locatif les biens inoccupés depuis plus de deux ans,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

### **ABROGE ET REMPLACE**

Au 31 décembre 2026 la délibération C2013.08.02 du Conseil de Communauté du 26 septembre 2013 instaurant la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sur le territoire d'Alès Agglomération

### **DÉCIDE**

D'instituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) sur le territoire d'Alès Agglomération.

**Votants : 107**

**Pour : 107 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**